

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$5.00 (payable durant l'année) 6.00

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion \$0.50. Chaque insertion suivante 0.12.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

QUEBEC, SAMEDI, 20 JUIN 1868.

Nouvelles du Jour.

Le News, de Montréal, se dit en mesure de démentir le bruit de la résignation de MM. Ouimet et Archambault.

Notre confrère ajoute que la concorde n'a pas cessé de régner au sein du cabinet.

Quant à nous jusqu'à plus ample informé, nous maintenons notre version et nous persistons—modestement—à croire qu'elle est la plus exacte.

Il y a partie liée, il n'y a point de crise ministérielle.

L'Ordre est très-froissé de ce que nous avons reproduit le croquis qu'a tracé de lui M. Martel, et il trouve ce croquis détestable.

Il nous reproche d'être un ingrat, car il assure qu'il a aidé à faire notre réputation.

En un pareil jour, il doit y avoir émulation entre tous les citoyens, rivalité patriotique entre les différentes villes du pays.

On discute beaucoup pour savoir à quelle ville, à quel district l'on doit donner plus d'avantages dans la distribution des faveurs publiques.

Comme capitale de la Province de Québec, notre ville ne saurait se laisser distancer par aucune autre.

La St. Jean-Baptiste.

La Fête Nationale approche, et d'un bout à l'autre du pays nos compatriotes se préparent à la célébrer avec enthousiasme, avec unanimité.

Nous avons la plus haute ambition que puisse avoir un peuple, celle d'être une nationalité; nous avons formé le plus courageux dessein qu'inspirent l'orgueil du passé et la confiance en l'avenir.

De tous côtés, on nous dit que nous succomberons dans la tâche; bon nombre de nos frères pensent sans cesse le dire; n'importe, nous n'en persévérerons pas moins.

rous pas moins dans la voie qu'éclairait toutes les gloires de notre passé.

Pour les nations puissantes et qui n'ont aucun grand péril à redouter, les fêtes patriotiques n'ont pas l'importance qu'il doit avoir pour nous la St. Jean-Baptiste.

La St. Jean-Baptiste est pour nous une sorte de grande réunion où toute la famille Canadienne rassemblée au même foyer, oublie ses dissentiments, compte ses gains et ses pertes, ses victoires et ses échecs, s'encourage et se fortifie dans la résolution de maintenir haut et ferme, en toute circonstance, le drapeau national.

Il ne doit pas y avoir de places vides, d'abstentions; car ceux que l'on ne rencontre pas ce jour-là mêlés et unis à leurs compatriotes, comment pourrait-on compter les trouver lorsqu'on aura besoin d'eux, lorsqu'il faudra exiger des sacrifices réels?

En un pareil jour, il doit y avoir émulation entre tous les citoyens, rivalité patriotique entre les différentes villes du pays.

On discute beaucoup pour savoir à quelle ville, à quel district l'on doit donner plus d'avantages dans la distribution des faveurs publiques.

Comme capitale de la Province de Québec, notre ville ne saurait se laisser distancer par aucune autre. Elle se doit à elle-même, à son passé, de célébrer la St. Jean-Baptiste avec un redoublement d'enthousiasme et d'éclat.

Le comité de régie a pris toutes les mesures nécessaires pour obtenir ce résultat, et si la fête reste en deca de l'attente, ce sera uniquement la faute des citoyens.

PROGRAMME. Pour célébrer la fête de leur Patron, les Canadiens-français de Québec et des places environnantes, se rendront en procession avec leurs drapeaux, bannières et insignes, à la Cathédrale de Québec, où une messe solennelle sera chantée.

HEURE ET LIEU DE RÉUNION. Les diverses sections de la Société St. Jean-Baptiste, sous le commandement des sous-commissaires de sections dans leurs quartiers respectifs, les autres sociétés, sous le commandement de leurs officiers, et tous les Canadiens-français qui désirent entrer dans les rangs de la procession, se rendront à 7 heures A. M., sur le terrain de l'ancien cimetière près de l'église de la Congrégation St. Roch.

HEURE DE DÉPART. A huit heures précises A. M., la procession se mettra en marche, et défilera dans l'ordre suivant:

ORDRE DE LA MARCHÉ. Un maréchal à cheval. Les élèves des frères de la doctrine chrétienne.

sections St. Roch et St. Jean, avec bannières et insignes. Les jeunes sapeurs et pompiers, avec bannières et insignes.

Société St. Jean-Baptiste de St. Sauveur, dont le programme est comme suit: La garde d'honneur, sous le commandement du capt. Plamondon.

La grande lance et oriflamme. Les anciens pompiers Sapeurs et Voltigeurs commandés par les Lieutenants Joseph Desroches et Siméon Guérard.

La Compagnie des Zouaves de St. Sauveur, Capt. Giroux.

L'Union Champlain, avec le drapeau tricolore. Un Char Contenant un Jacques-Cartier.

Le Grand Drapeau Blanc, avec porteurs de Haches d'Armes et Lanciers.

Son Honneur le Maire, et Messrs. les Conseillers Municipaux de St. Sauveur.

Messieurs les Magistrats. Le Commissariat Solaire.

L'Union St. Joseph avec Oriflamme. Le Commissaire Ordonnateur.

La Bannière Principale de la Société, avec Lanciers.

Messieurs les Présidents Honoraires. Le Président Actif et le Comité de Régie.

Les membres de la Société avec un Char au milieu, contenant un Jean-Baptiste.

Le Chef de Police, et les Constables.

Société St. Jean-Baptiste de Lévis. Une députation des descendants des Hurons, en grand costume de guerre.

MM. les élèves externes du Petit Séminaire, avec drapeaux et insignes.

Compagnie des Sapeurs, l'Union, No. 4, Capitaine J. Lizotte.

La Société des Cordonniers, avec Bannières et Insignes.

La Société Bienveillante des Ouvriers, avec Bannières et Insignes.

Société des Typographes, avec Bannières et Insignes.

Le Club St. Roch. MM. les Elèves de l'Ecole Normale-Laval.

MM. les Elèves de l'Université-Laval. Les Officiers Publics.

Les Echevins Conseillers et officiers de la Corporation.

Le Drapeau de Carillon, escorté par un détachement de voltigeurs du 9 Bataillon, sous le commandement du Capitaine H. Roy.

La Bande. L'Etat Major et les Officiers de la Force volontaire de la Milice de réserve.

La bannière principale de la société, avec porteurs de haches d'armes et lanciers.

Le Commissaire-Ordonnateur général. Le Président actif, accompagné du Président adjoint.

Le Comité de Régie de la St. Jean-Baptiste. Les Anciens Présidents.

Les Médecins, les Notaires, les Avocats, précédés de leurs officiers.

Les membres de l'Institut Canadien. Les membres de la Société St. Jean-Baptiste accompagnés de leurs Officiers anciens et nouveaux et dans l'ordre suivant:

Section Champlain, avec Bannières et Insignes.

Section St. Roch, avec Bannières et Insignes.

Section St. Jean, avec Bannières et Insignes.

Section Notre-Dame, avec Bannières et Insignes.

Un détachement de la Cavalerie Volontaire. Un détachement de Police.

MARCHE DE LA PROCESSION. Partant l'ancien cimetière, la procession défilera par les rues St. Joseph, de la Couronne, St. François, St. Dominique et Desosses, où elle s'arrêtera pour saluer le président général de la Société St. Jean-Baptiste; puis elle suivra les rues de la Couronne, Côte d'Abraham, St. George, Richelieu, Ste. Geneviève, St. Jean, d'Autenil et St. Louis, jusqu'à l'ancien bureau des postes où le président général présentera une adresse de circonstance à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur. Arrivé à l'Hôtel de

Ville, le président général saluera Son Honneur le Maire; puis la procession continuera à défilier par les rues Desjardins, Ste. Anne et du Fort jusqu'à l'Archevêché, où le président général présentera les hommages de la société à Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque; de l'Archevêché, la procession se rendra à la cathédrale, en passant par la rue Buade.

Une messe solennelle sera chantée à la cathédrale à 10 heures A. M.

Sous l'habile direction de M. Ernest Gagnon, organisateur de la cathédrale, l'union musicale chantera la messe impériale de Haydn, avec accompagnement d'orchestre et orgue.

Un sermon de circonstance sera prononcé par un de nos plus habiles prédicateurs.

Au bénéfice de la Société St. Jean-Baptiste de Québec, une quête sera faite pendant la messe.

Après la messe, la procession se rendra dans le même ordre à la Salle de Musique, en passant par les rues Buade, Fort et St. Louis.

MM. les porteurs d'insignes, voudront bien déposer toutes les bannières, etc., dans la salle de musique immédiatement après la procession.

MM. les marchands, maîtres de boutiques, etc., sont priés de fermer leurs établissements pendant la procession.

La journée se terminera par une brillante soirée musicale et littéraire, à la Salle de Musique, rue St. Louis.

Nos orateurs et artistes les plus distingués, ont bien voulu y prêter leur concours.

Le programme de cette soirée sera des plus attrayants.

Par ordre, G. AMYOT, Commissaire-Ordonnateur.

C. J. L. LAVARQUE, Secrétaire-Archiviste.

Une Exécution à Londres.

On écrit de Londres à L'Univers: Hier a eu lieu, en dehors des murs de Newgate, la dernière exécution publique à Londres, le patient ayant été condamné avant la promulgation de la nouvelle loi.

Le 13 décembre dernier, la ville de Londres tout entière frémissait d'indignation et de terreur à la nouvelle qu'un quartier très-peuplé venait d'être détruit à la suite d'une tentative pour délivrer deux chefs fémés détenus à la prison de Clerkenwell.

On fit les recherches les plus actives sans obtenir de résultat satisfaisant sur les coupables. Enfin, le 14 janvier, c'est-à-dire un mois après l'attentat, la police arrêta, à Glasgow, deux hommes qu'elle déclara être les auteurs du crime.

Ce dernier fut peu après relâché. Mais en supposant l'autre coupable, il n'était pas seul, et il fallait lui adjoindre des complices. Ici, on n'avait point, comme dans la plupart des complots fémés, des révélateurs pour faciliter la tâche de l'autorité. Le secret était bien gardé. Néanmoins la police ne se découragea pas, elle plaça, sur le même banc que Barrett, cinq autres personnes connues pour leurs opinions favorables à la cause nationale d'Irlande.

C'étaient Michel Barrett et O'Neil. Ce dernier fut peu après relâché. Mais en supposant l'autre coupable, il n'était pas seul, et il fallait lui adjoindre des complices. Ici, on n'avait point, comme dans la plupart des complots fémés, des révélateurs pour faciliter la tâche de l'autorité.

Le 13 décembre dernier, la ville de Londres tout entière frémissait d'indignation et de terreur à la nouvelle qu'un quartier très-peuplé venait d'être détruit à la suite d'une tentative pour délivrer deux chefs fémés détenus à la prison de Clerkenwell.

On fit les recherches les plus actives sans obtenir de résultat satisfaisant sur les coupables. Enfin, le 14 janvier, c'est-à-dire un mois après l'attentat, la police arrêta, à Glasgow, deux hommes qu'elle déclara être les auteurs du crime.

Ce dernier fut peu après relâché. Mais en supposant l'autre coupable, il n'était pas seul, et il fallait lui adjoindre des complices. Ici, on n'avait point, comme dans la plupart des complots fémés, des révélateurs pour faciliter la tâche de l'autorité.

Le 13 décembre dernier, la ville de Londres tout entière frémissait d'indignation et de terreur à la nouvelle qu'un quartier très-peuplé venait d'être détruit à la suite d'une tentative pour délivrer deux chefs fémés détenus à la prison de Clerkenwell.

On fit les recherches les plus actives sans obtenir de résultat satisfaisant sur les coupables. Enfin, le 14 janvier, c'est-à-dire un mois après l'attentat, la police arrêta, à Glasgow, deux hommes qu'elle déclara être les auteurs du crime.

Ce dernier fut peu après relâché. Mais en supposant l'autre coupable, il n'était pas seul, et il fallait lui adjoindre des complices. Ici, on n'avait point, comme dans la plupart des complots fémés, des révélateurs pour faciliter la tâche de l'autorité.

Le 13 décembre dernier, la ville de Londres tout entière frémissait d'indignation et de terreur à la nouvelle qu'un quartier très-peuplé venait d'être détruit à la suite d'une tentative pour délivrer deux chefs fémés détenus à la prison de Clerkenwell.

On fit les recherches les plus actives sans obtenir de résultat satisfaisant sur les coupables. Enfin, le 14 janvier, c'est-à-dire un mois après l'attentat, la police arrêta, à Glasgow, deux hommes qu'elle déclara être les auteurs du crime.

Ce dernier fut peu après relâché. Mais en supposant l'autre coupable, il n'était pas seul, et il fallait lui adjoindre des complices. Ici, on n'avait point, comme dans la plupart des complots fémés, des révélateurs pour faciliter la tâche de l'autorité.

à la peine capitale. A la demande du président, s'il avait quelque chose à dire sur l'application de sa peine, il se borna à protester de son innocence, tout en avouant son dévouement pour l'Irlande, et à supplier ses compatriotes de ne faire aucune tentative pour sa délivrance.

Cependant, de nombreux témoins, bien connus pour habiter la ville de Glasgow, étaient venus déposer que Barrett habitait depuis deux ans la grande ville manufacturière, et plusieurs d'entre eux affirmaient sous serment l'avoir vu et avoir été avec lui dans des réunions publiques les 12, 13 et 14 décembre, c'est-à-dire la veille, le lendemain et le jour même de l'attentat.

En dépit de ces assertions, Barrett fut condamné. Mais l'opinion publique s'était émue, et une députation importante, à la tête de laquelle figuraient deux ou trois membres du Parlement, se rendit auprès du ministre de l'Intérieur, la veille de l'exécution qui était fixée au 12 mai.

M. Gathorne Hardy accorda un délai d'une semaine, pour envoyer à Glasgow une commission chargée d'examiner la valeur des témoignages. Ce délai n'ayant pas été suffisant, le 19, un nouveau délai de sept jours fut accordé. Il est d'usage, en Angleterre, que lorsqu'un condamné à mort a obtenu un sursis, la peine est commuée. A plus forte raison devait-il en être ainsi après deux sursis.

Cependant samedi soir, le gouverneur de la prison de Newgate reçut l'avis que l'exécution aurait lieu le 26. Lundi, à la Chambre des communes, M. Bright fit encore une tentative, mais le ministre resta inflexible.

Je dois ici faire observer, sans vouloir me prononcer, que cette enquête de Glasgow a été conduite par les mêmes agents qui, ayant arrêté Barrett, avaient d'autant plus d'intérêt à soutenir sa culpabilité que cinq personnes leur avaient été arrachées, et que l'acquiescement du seul homme restant montrait clairement leur incapacité.

Autre fait à noter: les témoins dont j'ai parlé se trouvaient dans un dilemme évident. Ou ils avaient dit la vérité, et Barrett devait être mis en liberté; ou ils avaient menti à la justice, et ils devaient être poursuivis pour faux témoignage.

Enfin, dernière remarque, au moment de monter à l'échafaud, le gouverneur de la prison demanda toujours au condamné s'il n'avait pas quelques paroles à dire, en le prévenant que les journalistes présents à l'exécution les rapporteraient dans toute leur intégrité. C'est ainsi que le dernier homme exécuté, Wiggins, a formellement protesté de son innocence. Hier, il n'en a pas été ainsi. Non seulement on n'a rien demandé au malheureux, mais encore les journalistes n'ont pu l'apercevoir qu'au moment où Calcraft avait terminé les préparatifs. Ces faits, groupés ensemble, me paraissent d'une grande importance.

Quoi qu'il en soit, Barrett s'était parfaitement comporté depuis sa condamnation, de l'avis unanime des gardiens. Il avait reçu les secours spirituels de l'abbé James Hussey de la pro-cathédrale de Moorfield. Il est monté courageusement à l'échafaud, la main dans celle de son confesseur, qui a dit ensuite n'avoir jamais rencontré un prisonnier aussi repentant de ses péchés et aussi affamé de la parole divine. Dieu seul aujourd'hui et l'abbé Hussey savent à quel point s'en tenait sur sa culpabilité.

J'ai dit que c'était la dernière exécution qui aurait lieu en public; aussi les personnes qui possèdent ou habitent des maisons en face de Newgate, qui voient disparaître leur hideux trafic, avaient profité de l'occasion pour hausser leurs prix. On louait dix livres (250 francs) une fenêtre, à la condition de n'être que trois. Bien plus, bien que la somme fut payée d'avance, on ne garantissait les places qu'à la condition d'arriver avant trois heures du matin. Passé ce délai, les propriétaires étaient libres de louer à d'autres amateurs. Ces détails sont horribles, mais ce qui l'est davantage, c'est qu'un journaliste anglais, obligé d'assister à l'exécution pour son journal, m'a affirmé n'avoir pas vu une seule place vide. Heureusement ce triste spectacle ne se renouvellera plus.

A. LAURONVILLE.

CORRESPONDANCE.

L'élection du Quartier Montcalm.

M. le Rédacteur. Votre ami le Chroniste d'hier, avait envie d'écrire lorsqu'en parlant de l'élection de M. Scott, il disait que "bien certainement si quelqu'un devait être reconnu envers ce monsieur pour les nombreux services qu'il a rendus au quartier qu'il représente, ce devait être les Canadiens-français; il disait aussi que "s'il était bien informé, notre opposition n'était pas légitime etc., etc.

Nous allons lui faire voir que notre opposition était très légitime par le document ci-joint, signé par cinq citoyens envoyés en députation par notre comité auprès de M. Scott, et nous le prions bien de vouloir le publier dans ses colonnes, s'il veut être de bonne foi et conséquent avec lui-même; le tout cependant avec votre bienveillante permission. Quant aux services qu'il nous a rendus à nous particulièrement, nous ne lui en connaissons pas, s'il a fait la charité à quelqu'un des nôtres, il l'a faite comme tout bon chrétien se la faire, sans en demander de récompense; et celui qui l'a donné d'un bon cœur, et qui sait punir le vice et couronner la vertu.

Ceci, nous sommes loin de vouloir insulter aux mérites personnels de M. Scott; nous l'avons toujours considéré comme un bon ami, et admiré comme un digne citoyen; mais nous voulons lui prouver qu'il nous a trompés grossièrement, et qu'il s'est fourvoyé lui-même en s'alliant avec un parti qui l'a trahi, et qu'il qualifie d'épithètes injurieuses que nous ne prouverons pas par respect pour sa personne, pour nous écarter et nous enfoncer, s'il était possible.

Ah! vous appelez cela un succès, ami Chroniste, vous croyez que c'est une victoire qui nous a apportés de 24 voix sur nous; eh bien! nous appelons cela une défaite, et une défaite honteuse, une défaite morale dont votre triomphe se repentira longtemps. Il était très juste que la de ses élections unanimes, et d'être le représentant chargé de tous les Canadiens-français. Aujourd'hui il n'en représente plus que sept; et encore sur ce nombre de sept, deux, se sont vendus comme de vils esclaves et les cinq autres nous reviennent quand ils veulent, compris toute l'importance, et tout le mérite de la cause que nous soutenons. Vous levez jours sont passés, M. Scott; plus d'élection unanime, tant qu'on y aura pas reconnu et respecté nos droits; vous avez soufflé le vent de la discorde, vous allez subir la tempête.

Vous dites que vous regrettez beaucoup que nous en ayons fait une question de nationalité, mais à qui la faute s'il vous plaît? comment appelez-vous celui qui s'allie à un ennemi pour abattre un voisin qu'il nous aime tant? comment, vous tremblez au seul nom de Jeanne, et vous vous êtes laissé trainer par les rues de la ville, par tout ce qu'il y a de plus félon dans Québec; vous avez déceus votre char de triomphe, du drapeau des ennemis implacables des Anglais, honte à vous, un officier loyal des volontaires du Dominion, mais qu'est ce que dirait notre gracieuse souveraine, bons dieux, si elle savait une chose comme cela scandaleuse! mais savez vous bien que c'est plus qu'une question de nationalité que vous soulevez là, c'est une sainte alliance, et contre qui cette fois-ci? contre de pauvres Canadiens-français qui luttent avec énergie pour maintenir leurs droits. Nous sommes donc bien coupables, ou bien à craindre, pour que l'on voie accourir tous vos amis du Conseil-de-Ville à votre aide, et que l'on voie faire des efforts nous pour nous terrasser? quel mal avons nous donc fait?

Pensez vous nous faire accroire que vous avez lutté avec tant d'acharnement, et dépensé tant d'argent, rien que pour le seul misérable titre d'Allderman, titre que vous traitez vous même de futile et d'insignifiant? non, il y a autre chose, croyez-nous.

Si nous avons tardé jusqu'à ce jour la publication de la déposition qui suit, sachez que c'est par gentillesse, et que nous avons été assez courtois pour vous laisser jusqu'au dernier ins

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 20 JUIN 1868.

LE ROI MISERE

(Suite.)

—Sept heures et demie, tout au plus. Madame Geneviève a fini par ouvrir la porte, et le commissionnaire est entré. A partir de ce moment-là, je n'ai plus rien entendu pendant un quart-d'heure; mais, comme je continuais à prêter l'oreille, la porte de l'appartement s'est ouverte de nouveau et s'est refermée tout aussitôt. Le pas lourd du commissionnaire faisait crier les marches de l'escalier.

Derrière lui, je distinguai le frôlement d'une robe de femme. En effet, au bout de quelques instants, je les vis passer devant ma loge. Le commissionnaire me salua poliment, je tirai le cordon et j'entendis le roulement d'une voiture qui se perdit bientôt dans l'éloignement.

—Ce commissionnaire, vous ne le connaissez pas?

—Je ne l'ai jamais vu.

—C'est tout ce que vous savez? interrogea le docteur.

—Absolument tout, oui monsieur.

—Et vous seriez prêt à en déposer devant le commissaire de police?

ge du concierge, mais il n'y avait rien découvert qu'une benhémie un peu éffrayée. Certainement cet homme n'était coupable de qu'excess de confiance.

—Il suffit, lui dit le docteur, vous pouvez vous retirer.

Gabrielle et René n'avaient pris aucune part à l'entretien, mais n'en avaient pas perdu un mot. Ils sentaient que le médecin possédait seul le sang-froid nécessaire, et lui avaient abandonné la direction de cette affaire.

Lasserre se tourna vers eux.

—Eh bien?... fit-il comme pour demander conseil.

—Que faire? dit Gabrielle incapable de formuler un avis.

René hochait gravement la tête. La nouveauté de la situation le prenait positivement au dépourvu.

—Je crois qu'avant d'adopter un parti définitif, proposa le docteur, il serait bon d'aller chez Eulalie. Made-moiselle Gabrielle nous accompagnera et interrogera cette femme. Nous lui prouverons de cette façon que nous avons tenu à épuiser toutes les tentatives de concupation.

—Soit! fit la jeune fille en se levant. A tout prix il faut sortir de cette indécision.

Ils descendirent, gagnèrent le boulevard Pigalle, sautèrent dans la première voiture qu'ils aperçurent, et se firent conduire rue Ste Thérèse, chez Eulalie.

La brave femme dormait à poings fermés, quand ils frappèrent à la porte du garni qu'elle habitait. De trois heures du matin à midi, elle travaillait comme un cheval. Sa besogne termi-

née, elle se couchait pendant deux heures.

Grâce à son activité et à sa force herculéenne, son métier de porteuse de pain lui fournissait des ressources suffisantes. Sans Polyte, elle aurait été l'abri du besoin. Ses maîtres l'aimaient et appréciaient à leur juste valeur les qualités exceptionnelles dont elle était douée.

La chambre qu'elle occupait était d'une effrayante simplicité. Un lit de sangle, une commode, une table et quatre chaises de paille; tel en était l'aménagement. Cette pièce formait un carré étroit de quatre mètres au plus de chaque côté. Du reste, tout y était rangé avec soin et accusait la plus irréprochable propreté.

C'est détail frotté Gabrielle des qu'elle pénétra dans la chambre.

En apercevant la jeune fille, en la voyant accompagnée de deux messieurs, la bonne femme devina sur-le-champ ce qui les amenait.

—Comment! fit-elle d'une voix étonnée, est-ce que déjà Polyte aurait mis ses menaces à exécution?

Puis, remarquant la tenue sévère du docteur, tout habillé de noir et cravaté de blanc, elle se méprit et crut se trouver en face d'un magistrat.

—Je vous en prie, monsieur, dit-elle, ne lui faites pas de mal! Il n'est pas méchant; il n'est que faible. On lui aura monté la tête; il se sera laissé entraîner...

—Rassurez-vous, lui fit observer Gabrielle avec douceur. Monsieur est le docteur Lasserre. C'est lui qui depuis deux mois donne ses soins à notre pauvre malade. Il ne veut aucun mal à vo-

tre mari, mais, comme nous, il désire connaître la vérité. Êtes-vous en état de nous l'apprendre?

—Que s'est-il passé? demanda Eulalie tremblante.

—Geneviève a disparu. Tenez, fit Gabrielle en lui montrant le billet que le prétendu commissionnaire avait laissé sur la table. Lisez. Est-ce l'écriture de votre mari?

—Non, répondit Eulalie avec joie. Je vous le disais bien qu'il n'agissait pas de son plein gré. Il a des complices ce n'est pas douteux. C'est l'un de ces misérables qui vous a laissé cette lettre.

—Votre mari demeure-t-il dans les environs d'Asnières ou de Courbevoie?

—Je l'ignore. Depuis six semaines, à peine est-il venu ici dix fois pour manger. On couche-t-il? que fait-il? Je ne le sais pas davantage. En vain je l'ai questionné, j'ai essayé de le ramener dans la bonne voie. Quand j'étais dans cette antienne, il s'en allait en sifflotant et je ne le revoyais plus de quatre ou cinq jours.

—Ainsi, intervint le docteur, il vous est impossible de nous donner aucun renseignement utile?

—Tout ce que j'ai pu faire, je l'ai fait, répondit Eulalie. Ce matin, au milieu de mes courses, je suis allée prévenir mademoiselle; vous ne pouvez donc pas suspecter ma bonne foi.

—Nous sommes convaincus de votre honnêteté. Aussi, avant d'avoir recours aux moyens coercitifs, nous avons voulu tenter auprès de vous cette démarche conciliatoire, afin de vous témoigner notre reconnaissance...

—Les moyens... comment avez-vous dit ça? interrompit Eulalie avec vivacité. Je n'ai pas compris le moi, mais d'avance il m'effraie. Que comptez-vous donc faire?

—Il ne nous reste qu'une ressource, répliqua le docteur. Nous serons bien forcés de l'employer.

—Laquelle?

—C'est d'aller chez le commissaire de police, et d'y déposer des faits à notre connaissance. Le reste le regarde.

—Pour ça! s'écria Eulalie bouleversée.

tant, le temps de réparer l'injure que vous nous avez faite. Nous avons fait la lutte sans moyens, sans secours, rien par nous-même l'appui moral de nos conseillers Canadiens-français; mais soyez persuadés que cette élection n'est que le prélude d'une lutte, plus vive, plus soutenue, et plus formidable d'une prochaine rencontre.

Nous avons l'honneur d'être de
le comité d'élection de
M. O. DESLAURIES,
par ordre du président.

Nous soussignés, électeurs du quartier Mont-Calm déclarons par la présente, et sommes prêts à donner notre affidavit, si on l'exige, sur la validité de notre déposition; que, le jeudi soir le 28 mai, nous sommes allés auprès de M. Scott, députés par le comité d'élection, et que nous lui avons offert la place vacante de l'échevin Kirwin, attendu que lui M. Scott ferait quel-ques démarches auprès des électeurs parlant la langue anglaise et ferait quelques conditions avec eux afin de nous assurer l'élection unanime d'un candidat de notre choix; notre but était alors de l'engager à résigner son siège, et à faire deux élections le même jour, en commençant par la nôtre.

Voici la réponse qu'il nous donna:
"Messieurs, je suis certainement très flatté de la politesse que vous me faites, et vous remercie beaucoup de votre courtoisie, car je ne méritais pas cet honneur. Mais je ne puis prendre sur moi aucune responsabilité de ce genre dans ma position de conseiller, je ne puis faire plus pour un parti que pour un autre, je dois servir les deux également, et, comme j'ai déjà dit aux Irlandais qui veulent me mettre en nomination, je ne veux pas servir de "marche-pied à qui que ce soit, j'approuve ce pendant, messieurs, votre détermination d'écrire un "conseiller de votre origine, et je reconnais mes droits à cet égard, malgré qu'aux Irlandais vous refusent ce droit, je sais, moi, que vos prétentions sont fondées, et croyez que vous avez toutes mes sympathies, vous êtes la majorité des propriétaires de ce quartier. Et qui est responsable pour les dettes de la "cité"? sinon les propriétaires. Le titre d'échevin d'ailleurs insignifiant par lui-même, ne me tente pas du tout, je suis heureux de représenter deux grandes nationalités qui se sont toujours entendues pour m'élire unanimement," ça suffit.

Nous lui fîmes comprendre alors que notre démarche ne le compromettrait nullement vis-à-vis de nos concitoyens d'un autre origine, et nous lui demandâmes si dans le cas où les Irlandais le mettraient en nomination dans le but bien visible de nous nuire, s'il consentirait à se laisser emmener par eux.

Il nous dit alors qu'il ne souffrirait pas que son nom parût dans l'élection prochaine, qu'il était bien décidé à rester neutre, et que si on le nommait malgré lui, qu'il n'aurait seulement pas au poil, et ajoutant de plus qu'il connaissait leur dessein de nier leurs engagements envers nous, qu'il ne sortirait pas de sa maison, ou que s'il en sortait, ce ne serait pour aller voter que pour notre candidat comme électeur propriétaire du quartier, et de plus, que si nous élisions un homme de son goût, il n'aurait nulle objection d'aller s'installer sous lui dans le conseil, mais que si c'était un Irlandais qui était élu, il n'aurait certainement pas, et il se servit alors en parlant d'eux d'une expression malveillante que nous croyons pas devoir répéter.

Voici le fait.
Dans la soirée, trois jeunes amis, les deux frères Denis, fils de M. Denis employé de M. Houde, marchand de tabac, et leur camarade Larose, fils de M. Larose tailleur de pierre, allaient se baigner à la rivière St. Charles, accompagnés de quelques petits camarades. La chaleur accablante du jour, l'eau basse de la rivière, la marée descendante avaient déjà com- menolé, le plaisir du bain, l'orage menaçant, tout invitait nos baigneurs à ne point tarder.

Auté, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, les trois amis avaient quitté leurs vêtements, et se jetant à l'eau comme des canards, tiraient des coups à droite et à gauche, faisaient la planche, piquaient des plongeurs, poussaient des cris de joie, ocla aux applaudissements de leurs compagnons restés sur la berge.

rivage, là se passa une scène des plus doulou- reuse. Les frères des noyés, avertis de ce qui se passait, étaient venus en hâte et penchés sur le corps de leur enfant, interrogeant leur pouls, les battements de leur cœur, cherchaient tous à suspendre un souffle sur les lèvres hélas! glacées de leur malheureux fils; tous les moyens pour les rappeler à la vie furent essayés, mais en vain, l'asphyxie était complète.

M. Larose père se chargea alors de son fils qu'il transporta lui-même à son domicile dans ses bras, tandis que M. Denis, aidé de quelques personnes, improvisait à l'aide de planches trouvées sur les lieux, une sorte de brancard sur lequel on plaça le cadavre de son enfant.

Un témoin, qui assistait à ce spectacle douloureux et navrant, nous assure que rien ne l'a si fortement impressionné que la vue de cette famille désolée, le désespoir de cette pauvre mère, les larmes et les sanglots des petits frères et sœurs et la douleur silencieuse de ce père restant debout, comme pétrifié devant ces cadavres qu'il regardait d'un air morne et consterné.

accident. — Nous apprenons à l'instant que M. Matte, ouvrier menuisier, vient de tomber au chemin de Ste. Foye, d'un échafaudage assez élevé, et que sa chute est des plus graves.

Mouvements de troupes. — L'Etat Major du 1er Bataillon du 60 Royal Rifles est arrivé ce matin de Montréal, pour travailler aux fortifications de la Pointe Lévis, avec le 78 régiment.

Bains de mer. — Nous prévenons les amateurs touristes et baigneurs que le *Maquet*, sous le commandement du capitaine Simpson, fera son premier voyage mardi prochain. Après la première semaine, le *Maquet*, capitaine Faignier, alternera avec le *Maquet*.

UNE excursion. — Mardi prochain 25, le vapeur *Leady Head* partira de notre port pour Moisie et les rivières St. Jean et Mingan. Ce premier voyage sera suivi d'un second, si les passagers se montrent en nombre.

BREVETÉ ATTACHE. — Hier soir, un charretier nommé Steward avait arrêté sa voiture dans la rue St. Pierre à quelques pas d'une maison où l'appelaient ses affaires.

les glandes étaient situées plus profondément dans la lésaille.

Opérée a été anesthésiée rapidement, le gaz ayant été aspiré sans interruption pendant 25 minutes, sans produire de dérangement de l'estomac et sans amener aucune dépression de l'action du cœur, et laissant la respiration se faire d'une manière facile, quoiqu'elle fut un peu accélérée.

Le lendemain de l'opération, la patiente était parfaitement bien, l'estomac permettant même l'indigestion d'une nourriture solide.

—Un monsieur, en visite chez une dame âgée, s'extasiait sur la beauté de ses cheveux. La petite fille de la dame, une luronne de sept ans, assistait à la conversation.

—Sur la boutique d'un chapelier de la rue Pagevin, on lit cette enseigne bizarre:

PASSANTS, IL Y VA DE VOTRE TÊTE!
Donnez-moi un vieux chapeau, je vous en rendrai un neuf.

—C'est excellente madame l'année n'a qu'un défaut—mais elle le pousse à l'excès. Elle est comme un pot.

—Le steamship St. Andrew, capitaine Scott, parti de Glasgow le 12 juin, via Liverpool, est arrivé cette nuit dans notre port, avec 12 passagers de chambre, 14 de deuxième chambre, 422 d'entrepont et une cargaison générale pour Québec et Montréal.

Le soir, le bill relatif à la suspension des privilèges de l'Eglise d'Irlande a subi sa première lecture dans la Chambre des Lords.

Le lendemain de l'opération, la patiente était parfaitement bien, l'estomac permettant même l'indigestion d'une nourriture solide.

—Un monsieur, en visite chez une dame âgée, s'extasiait sur la beauté de ses cheveux. La petite fille de la dame, une luronne de sept ans, assistait à la conversation.

—Sur la boutique d'un chapelier de la rue Pagevin, on lit cette enseigne bizarre:

PASSANTS, IL Y VA DE VOTRE TÊTE!
Donnez-moi un vieux chapeau, je vous en rendrai un neuf.

—C'est excellente madame l'année n'a qu'un défaut—mais elle le pousse à l'excès. Elle est comme un pot.

—Le steamship St. Andrew, capitaine Scott, parti de Glasgow le 12 juin, via Liverpool, est arrivé cette nuit dans notre port, avec 12 passagers de chambre, 14 de deuxième chambre, 422 d'entrepont et une cargaison générale pour Québec et Montréal.

Le soir, le bill relatif à la suspension des privilèges de l'Eglise d'Irlande a subi sa première lecture dans la Chambre des Lords.

RADEAUX ARRIVES A QUÉBEC.
19 juin.
Moussin & Cie, mardis, St. Bazile.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Marie Flore, Oz. Chasse, Le Vert—Lest
—Mair-Maid, Jos. Marais, Gaspé.

ARRIVAGES AU QUAI LAROCHE.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Jeanne Maitresse, Oné. Lauranger, Port-
—Planchos et mardis.
Bateau, George Poltras, Cap St. Ignace—Lest.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Marie Flore, Oz. Chasse, Le Vert—Lest
—Mair-Maid, Jos. Marais, Gaspé.

ARRIVAGES AU QUAI LAROCHE.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Jeanne Maitresse, Oné. Lauranger, Port-
—Planchos et mardis.
Bateau, George Poltras, Cap St. Ignace—Lest.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Marie Flore, Oz. Chasse, Le Vert—Lest
—Mair-Maid, Jos. Marais, Gaspé.

ARRIVAGES AU QUAI LAROCHE.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Jeanne Maitresse, Oné. Lauranger, Port-
—Planchos et mardis.
Bateau, George Poltras, Cap St. Ignace—Lest.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Marie Flore, Oz. Chasse, Le Vert—Lest
—Mair-Maid, Jos. Marais, Gaspé.

RADEAUX ARRIVES A QUÉBEC.
19 juin.
Moussin & Cie, mardis, St. Bazile.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Marie Flore, Oz. Chasse, Le Vert—Lest
—Mair-Maid, Jos. Marais, Gaspé.

ARRIVAGES AU QUAI LAROCHE.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Jeanne Maitresse, Oné. Lauranger, Port-
—Planchos et mardis.
Bateau, George Poltras, Cap St. Ignace—Lest.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Marie Flore, Oz. Chasse, Le Vert—Lest
—Mair-Maid, Jos. Marais, Gaspé.

ARRIVAGES AU QUAI LAROCHE.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Jeanne Maitresse, Oné. Lauranger, Port-
—Planchos et mardis.
Bateau, George Poltras, Cap St. Ignace—Lest.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Marie Flore, Oz. Chasse, Le Vert—Lest
—Mair-Maid, Jos. Marais, Gaspé.

ARRIVAGES AU QUAI LAROCHE.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Jeanne Maitresse, Oné. Lauranger, Port-
—Planchos et mardis.
Bateau, George Poltras, Cap St. Ignace—Lest.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.
Samedi, 20 juin 1868.
Golette Marie Flore, Oz. Chasse, Le Vert—Lest
—Mair-Maid, Jos. Marais, Gaspé.

FAITS DIVERS.

NOUVELLES MARITIMES.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.

ARRIVAGES AU QUAI LAROCHE.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.

ARRIVAGES AU QUAI LAROCHE.

UNE excursion. — Mardi prochain 25, le vapeur *Leady Head* partira de notre port pour Moisie et les rivières St. Jean et Mingan.

BREVETÉ ATTACHE. — Hier soir, un charretier nommé Steward avait arrêté sa voiture dans la rue St. Pierre à quelques pas d'une maison où l'appelaient ses affaires.

Le soir, le bill relatif à la suspension des privilèges de l'Eglise d'Irlande a subi sa première lecture dans la Chambre des Lords.

Le lendemain de l'opération, la patiente était parfaitement bien, l'estomac permettant même l'indigestion d'une nourriture solide.

—Un monsieur, en visite chez une dame âgée, s'extasiait sur la beauté de ses cheveux.

—Sur la boutique d'un chapelier de la rue Pagevin, on lit cette enseigne bizarre:

ANNONCES NOUVELLES. Grande Vente de Sauvage—Glover & Fry. Hôtel St. Louis et Hôtel Russell—Willis Russell. Université-Laval. Vente Judiciaire—Jos. Onézime Vézina. Vente à l'Encan d'un Fonds de Banqueroute—G. F. Gibson & Cie. Vente à l'Encan—A. J. Maxham & Cie. Vente à l'Encan—Owen Murphy. Marchandises Sèches à bon marché—Leger & Rinfret. Départ du vapeur *Montreal*—J. E. Deschamps. Départ du vapeur *Quebec*—do. Revue Financière et Commerciale. Montant perçu à la Douane de Québec, le 19 du courant, \$2,940,092. MARCHÉ MONÉTAIRE. Samedi, 20 juin 1868. New-York, 10 h. a. m.—L'or est coté à 149 1/2. L'échange sterling 1/4. Les *greenbacks* sont achetés à 94 pour cent d'appoint pour le moment et 92 pour de l'argent, vendus à 284 pour de l'or. L'argent est acheté à 41, vendus à 41 1/2 pour de l'or. Les billets de la Banque du Haut-Canada sont achetés à 60 cts; par piastre, ceux de la Banque Commerciale sont pris au pair, et ceux du Nouveau-Brunswick sont pris pour de l'argent à 11 et 11 1/2 pour cent, et Halifax à 5 et 10 d'appoint. Taux Finances, Courrier, 33, rue St-Pierre. PRIX DES PRODUITS EN GROS. Échange de Montréal, 18 juin 1868. Farine, par quart de 196 lbs.—Supérieure extra n°1, extra, \$7,00 à \$7,25, n°2, de goût, \$6,75 à \$6,90, n°3, super, du Canada, \$6,25 à \$6,35, forte supérieure du Canada, \$6,40 à \$6,55, supérieure de l'Ouest, \$6,50 à \$6,60, n°1, n°2, n°3, marques de tête, \$6,50 à \$6,60, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13, n°14, n°15, n°16, n°17, n°18, n°19, n°20, n°21, n°22, n°23, n°24, n°25, n°26, n°27, n°28, n°29, n°30, n°31, n°32, n°33, n°34, n°35, n°36, n°37, n°38, n°39, n°40, n°41, n°42, n°43, n°44, n°45, n°46, n°47, n°48, n°49, n°50, n°51, n°52, n°53, n°54, n°55, n°56, n°57, n°58, n°59, n°60, n°61, n°62, n°63, n°64, n°65, n°66, n°67, n°68, n°69, n°70, n°71, n°72, n°73, n°74, n°75, n°76, n°77, n°78, n°79, n°80, n°81, n°82, n°83, n°84, n°85, n°86, n°87, n°88, n°89, n°90, n°91, n°92, n°93, n°94, n°95, n°96, n°97, n°98, n°99, n°100, n°101, n°102, n°103, n°104, n°105, n°106, n°107, n°108, n°109, n°110, n°111, n°112, n°113, n°114, n°115, n°116, n°117, n°118, n°119, n°120, n°121, n°122, n°123, n°124, n°125, n°126, n°127, n°128, n°129, n°130, n°131, n°132, n°133, n°134, n°135, n°136, n°137, n°138, n°139, n°140, n°141, n°142, n°143, n°144, n°145, n°146, n°147, n°148, n°149, n°150, n°151, n°152, n°153, n°154, n°155, n°156, n°157, n°158, n°159, n°160, n°161, n°162, n°163, n°164, n°165, n°166, n°167, n°168, n°169, n°170, n°171, n°172, n°173, n°174, n°175, n°176, n°177, n°178, n°179, n°180, n°181, n°182, n°183, n°184, n°185, n°186, n°187, n°188, n°189, n°190, n°191, n°192, n°193, n°194, n°195, n°196, n°197, n°198, n°199, n°200, n°201, n°202, n°203, n°204, n°205, n°206, n°207, n°208, n°209, n°210, n°211, n°212, n°213, n°214, n°215, n°216, n°217, n°218, n°219, n°220, n°221, n°222, n°223, n°224, n°225, n°226, n°227, n°228, n°229, n°230, n°231, n°232, n°233, n°234, n°235, n°236, n°237, n°238, n°239, n°240, n°241, n°242, n°243, n°244, n°245, n°246, n°247, n°248, n°249, n°250, n°251, n°252, n°253, n°254, n°255, n°256, n°257, n°258, n°259, n°260, n°261, n°262, n°263, n°264, n°265, n°266, n°267, n°268, n°269, n°270, n°271, n°272, n°273, n°274, n°275, n°276, n°277, n°278, n°279, n°280, n°281, n°282, n°283, n°284, n°285, n°286, n°287, n°288, n°289, n°290, n°291, n°292, n°293, n°294, n°295, n°296, n°297, n°298, n°299, n°300, n°301, n°302, n°303, n°304, n°305, n°306, n°307, n°308, n°309, n°310, n°311, n°312, n°313, n°314, n°315, n°316, n°317, n°318, n°319, n°320, n°321, n°322, n°323, n°324, n°325, n°326, n°327, n°328, n°329, n°330, n°331, n°332, n°333, n°334, n°335, n°336, n°337, n°338, n°339, n°340, n°341, n°342, n°343, n°344, n°345, n°346, n°347, n°348, n°349, n°350, n°351, n°352, n°353, n°354, n°355, n°356, n°357, n°358, n°359, n°360, n°361, n°362, n°363, n°364, n°365, n°366, n°367, n°368, n°369, n°370, n°371, n°372, n°373, n°374, n°375, n°376, n°377, n°378, n°379, n°380, n°381, n°382, n°383, n°384, n°385, n°386, n°387, n°388, n°389, n°390, n°391, n°392, n°393, n°394, n°395, n°396, n°397, n°398, n°399, n°400, n°401, n°402, n°403, n°404, n°405, n°406, n°407, n°408, n°409, n°410, n°411, n°412, n°413, n°414, n°415, n°416, n°417, n°418, n°419, n°420, n°421, n°422, n°423, n°424, n°425, n°426, n°427, n°428, n°429, n°430, n°431, n°432, n°433, n°434, n°435, n°436, n°437, n°438, n°439, n°440, n°441, n°442, n°443, n°444, n°445, n°446, n°447, n°448, n°449, n°450, n°451, n°452, n°453, n°454, n°455, n°456, n°457, n°458, n°459, n°460, n°461, n°462, n°463, n°464, n°465, n°466, n°467, n°468, n°469, n°470, n°471, n°472, n°473, n°474, n°475, n°476, n°477, n°478, n°479, n°480, n°481, n°482, n°483, n°484, n°485, n°486, n°487, n°488, n°489, n°490, n°491, n°492, n°493, n°494, n°495, n°496, n°497, n°498, n°499, n°500, n°501, n°502, n°503, n°504, n°505, n°506, n°507, n°508, n°509, n°510, n°511, n°512, n°513, n°514, n°515, n°516, n°517, n°518, n°519, n°520, n°521, n°522, n°523, n°524, n°525, n°526, n°527, n°528, n°529, n°530, n°531, n°532, n°533, n°534, n°535, n°536, n°537, n°538, n°539, n°540, n°541, n°542, n°543, n°544, n°545, n°546, n°547, n°548, n°549, n°550, n°551, n°552, n°553, n°554, n°555, n°556, n°557, n°558, n°559, n°560, n°561, n°562, n°563, n°564, n°565, n°566, n°567, n°568, n°569, n°570, n°571, n°572, n°573, n°574, n°575, n°576, n°577, n°578, n°579, n°580, n°581, n°582, n°583, n°584, n°585, n°586, n°587, n°588, n°589, n°590, n°591, n°592, n°593, n°594, n°595, n°596, n°597, n°598, n°599, n°600, n°601, n°602, n°603, n°604, n°605, n°606, n°607, n°608, n°609, n°610, n°611, n°612, n°613, n°614, n°615, n°616, n°617, n°618, n°619, n°620, n°621, n°622, n°623, n°624, n°625, n°626, n°627, n°628, n°629, n°630, n°631, n°632, n°633, n°634, n°635, n°636, n°637, n°638, n°639, n°640, n°641, n°642, n°643, n°644, n°645, n°646, n°647, n°648, n°649, n°650, n°651, n°652, n°653, n°654, n°655, n°656, n°657, n°658, n°659, n°660, n°661, n°662, n°663, n°664, n°665, n°666, n°667, n°668, n°669, n°670, n°671, n°672, n°673, n°674, n°675, n°676, n°677, n°678, n°679, n°680, n°681, n°682, n°683, n°684, n°685, n°686, n°687, n°688, n°689, n°690, n°691, n°692, n°693, n°694, n°695, n°696, n°697, n°698, n°699, n°700, n°701, n°702, n°703, n°704, n°705, n°706, n°707, n°708, n°709, n°710, n°711, n°712, n°713, n°714, n°715, n°716, n°717, n°718, n°719, n°720, n°721, n°722, n°723, n°724, n°725, n°726, n°727, n°728, n°729, n°730, n°731, n°732, n°733, n°734, n°735, n°736, n°737, n°738, n°739, n°740, n°741, n°742, n°743, n°744, n°745, n°746, n°747, n°748, n°749, n°750, n°751, n°752, n°753, n°754, n°755, n°756, n°757, n°758, n°759, n°760, n°761, n°762, n°763, n°764, n°765, n°766, n°767, n°768, n°769, n°770, n°771, n°772, n°773, n°774, n°775, n°776, n°777, n°778, n°779, n°780, n°781, n°782, n°783, n°784, n°785, n°786, n°787, n°788, n°789, n°790, n°791, n°792, n°793, n°794, n°795, n°796, n°797, n°798, n°799, n°800, n°801, n°802, n°803, n°804, n°805, n°806, n°807, n°808, n°809, n°810, n°811, n°812, n°813, n°814, n°815, n°816, n°817, n°818, n°819, n°820, n°821, n°822, n°823, n°824, n°825, n°826, n°827, n°828, n°829, n°830, n°831, n°832, n°833, n°834, n°835, n°836, n°837, n°838, n°839, n°840, n°841, n°842, n°843, n°844, n°845, n°846, n°847, n°848, n°849, n°850, n°851, n°852, n°853, n°854, n°855, n°856, n°857, n°858, n°859, n°860, n°861, n°862, n°863, n°864, n°865, n°866, n°867, n°868, n°869, n°870, n°871, n°872, n°873, n°874, n°875, n°876, n°877, n°878, n°879, n°880, n°881, n°882, n°883, n°884, n°885, n°886, n°887, n°888, n°889, n°890, n°891, n°892, n°893, n°894, n°895, n°896, n°897, n°898, n°899, n°900, n°901, n°902, n°903, n°904, n°905, n°906, n°907, n°908, n°909, n°910, n°911, n°912, n°913, n°914, n°915, n°916, n°917, n°918, n°919, n°920, n°921, n°922, n°923, n°924, n°925, n°926, n°927, n°928, n°929, n°930, n°931, n°932, n°933, n°934, n°935, n°936, n°937, n°938, n°939, n°940, n°941, n°942, n°943, n°944, n°945, n°946, n°947, n°948, n°949, n°950, n°951, n°952, n°953, n°954, n°955, n°956, n°957, n°958, n°959, n°960, n°961, n°962, n°963, n°964, n°965, n°966, n°967, n°968, n°969, n°970, n°971, n°972, n°973, n°974, n°975, n°976, n°977, n°978, n°979, n°980, n°981, n°982, n°983, n°984, n°985, n°986, n°987, n°988, n°989, n°990, n°991, n°992, n°993, n°994, n°995, n°996, n°997, n°998, n°999, n°1000.

